



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 94152

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention du M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de l'économie. En effet, il paraît essentiel de mieux enseigner l'économie aux jeunes plus tôt dans le cursus scolaire, afin de favoriser l'emploi, car la méconnaissance des mécanismes économiques et du fonctionnement des entreprises fait perdurer les idées fausses et nourrit les fantasmes, qui sont autant de freins à la croissance française. À l'heure où l'économie française a tant besoin d'être forte pour créer des emplois, l'État ne peut laisser les jeunes se bercer d'illusions sur l'économie d'aujourd'hui, la vie de l'entreprise et la façon dont les emplois sont réellement créés. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de lancer un véritable « plan Marshall », dans les écoles et les universités, destiné à sensibiliser les jeunes à l'économie, au fonctionnement des entreprises et à la création d'emplois.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait du rapprochement entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise, une de ses premières priorités. Dès le collège, avant la fin de la scolarité obligatoire, il a été jugé indispensable d'apporter aux collégiens une première idée du monde des métiers, de leur rôle dans l'économie, et des voies qui y conduisent. Ainsi, le ministère a institué depuis la rentrée 2005 une option de découverte professionnelle en classe de troisième, qui permet aux collégiens de prendre contact avec la réalité des métiers. Par ailleurs, depuis la fin de l'année 2005, des conventions-cadres de partenariat, visant à mieux faire connaître l'entreprise et ses métiers, ont été signées pour cinq ans entre le ministère et différentes branches et associations professionnelles par lesquelles les signataires s'engagent notamment à contribuer à l'information des jeunes, des familles, des chefs d'établissements, des personnels enseignants et d'orientation dès le début du collège et jusqu'aux classes terminales. Une réflexion est actuellement engagée pour inclure dans la formation dispensée en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) une période de stage en entreprise afin d'intégrer la connaissance de l'économie et de l'entreprise au parcours des enseignants. Dans le cadre du cursus universitaire, le ministère demande, à présent, aux universités de généraliser le module du projet personnel et professionnel (PPP). Ainsi chaque étudiant, au premier ou au deuxième semestre du cursus licence, doit prendre conscience, dans une démarche aidée, de la réalité économique et sociale des emplois réellement visés par son choix d'orientation. L'objectif de cette démarche pédagogique et professionnelle est d'aider l'étudiant à un choix d'orientation réussi par le développement des passerelles entre le monde économique et l'université dès le début des études universitaires. La mise en place d'une charte des stages doit également favoriser la bonne connaissance du monde de l'entreprise par les étudiants. Elle doit remédier aux difficultés actuelles de trouver des stages de formation et apporter une véritable valeur ajoutée dans le cadre de la professionnalisation des étudiants. À la demande du président de la République, le Gouvernement a ouvert un large débat national sur le thème « université-emploi » permettant le dialogue entre les différents partenaires chargés de travailler sur l'amélioration de la relation entre formation et emploi. Les conclusions définitives de la commission nationale, présidée par M. Patrick Hetzel, recteur de l'académie de Limoges sont attendues pour cet automne.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94152

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4846

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9360